

PRIX RELÈVE ALIMENTAIRE QUÉBEC Édition 2022

La Fondation Initia est fière de joindre à son offre les prix Relève Alimentaire Québec, créés afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises du secteur de croître.

Avec ce nouveau programme de prix, la Fondation Initia et ses partenaires souhaitent reconnaître l'engagement et les réalisations novatrices d'entreprises et de gens d'affaires issus de la relève alimentaire québécoise en les appuyant dans le développement et la croissance de leurs projets.

Les participants pourront s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

PARTICULIER

- Jeune professionnel(le)
- Transformateur(trice)-agriculteur(trice) entrepreneur(e)

ENTREPRISE

- Reprise d'entreprise
- Entreprise en démarrage
- Entreprise en croissance

NOS PARTENAIRES





Présentés par



TABLE DES MATIÈRES

CATÉGORIES	3
PARTICULIER	3
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - PARTICULIERS	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - ENTREPRISES.....	5
PRIX	5
ÉVALUATION DES CANDIDATURES	7
CONFIDENTIALITÉ	8
ANNONCE DES LAURÉATS.....	8
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	8
PRÉPARATION DU DOSSIER	9
MEMBRES DU JURY.....	10
QUESTIONS	11
CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	12

CATÉGORIES

PARTICULIER

JEUNE PROFESSIONNEL(LE)

Un(e) jeune professionnel(le), travaillant au sein d'une organisation, qui se démarque par ses compétences, ses réalisations, ses façons de faire et son implication auprès de l'industrie alimentaire se verra remettre le prix.

La personne candidate doit, dans la majeure partie de ses activités professionnelles,

- Soit exercer sa profession et être membre en règle d'un ordre professionnel reconnu au Québec régissant cette profession ;
- soit être membre d'une association encadrant sa profession ;
- soit exercer sa profession en échange d'une rétribution financière spécifiquement en lien avec sa formation et ses compétences au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

Le candidat ou la candidate doit être un employé au sein d'une organisation et exercer sa profession depuis au moins deux (2) ans dans la même organisation. Il doit avoir moins de 35 ans.

TRANSFORMATEUR(TRICE)-AGRICULTEUR(TRICE) ENTREPRENEUR(E)

Le prix sera remis à un(e) transformateur(trice)-agriculteur(trice) entrepreneur(e) s'étant engagé(e) dans une démarche de transformation alimentaire dans les trois (3) dernières années avec ses productions et qui lui permet d'améliorer son offre et de vendre directement à la ferme.

ENTREPRISE

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

Une entreprise alimentaire en démarrage se verra remettre le prix pour son potentiel de croissance, son caractère innovant, ses initiatives et réalisations qui se démarquent ainsi que pour son plan d'affaire prometteur.

L'entreprise candidate doit être exploitée depuis moins de trois (3) ans.

ENTREPRISE EN CROISSANCE

Le prix sera remis à une entreprise qui possède une croissance marquée de son développement, qui innove, et qui possède un potentiel de succès important. L'entreprise doit se démarquer par ses façons de faire et par ses réalisations.

L'entreprise candidate doit être exploitée depuis au moins trois (3) ans et présenter des résultats significatifs au niveau du développement de son chiffre d'affaires et de la création de valeur (par exemple : nombre d'employé(e)s, revenus, profits, retombées économiques, impact social positif et visibilité pour la ville et la province, etc.).

REPRISE D'ENTREPRISE

Une entreprise ayant été récemment reprise qui assure le développement et la croissance de l'entreprise depuis l'acquisition de par ses réalisations, qui a assuré une saine gestion dans le changement exécutif et qui possède une planification stratégique visionnaire se verra remettre le prix.

L'acquisition ou la reprise par un membre du personnel actuel, une personne externe ou par une personne d'une même famille sont acceptées. Cette personne doit exercer une influence significative sur les opérations et orientations stratégiques de l'entreprise. Le changement exécutif doit avoir été bien géré grâce aux efforts collectifs des personnes impliquées dans la reprise. Le changement exécutif doit avoir été fait depuis au moins de deux (2) ans.

COUP DE CŒUR ALIMENTS DU QUÉBEC

Parmi toutes les candidatures reçues, Aliments du Québec choisira une personne ou une entreprise candidate coup de cœur qui se prévaudra d'une bourse de 5 000 \$.

À noter que l'entreprise ou la personne coup de cœur peut être un lauréat d'une des 5 catégories, et donc, celle-ci pourra bénéficier d'une bourse supplémentaire.

Aliments du Québec peut également choisir un finaliste ou une candidature qui n'a pas été retenue parmi les finalistes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - PARTICULIERS

1. Toute personne candidate qui œuvre au Québec dans le secteur de la transformation alimentaire peut déposer sa candidature.
2. La personne candidate doit avoir sa citoyenneté canadienne ou sa résidence permanente au Canada et avoir son domicile principal au Québec.
3. La personne candidate peut s'inscrire dans une seule catégorie.
4. La personne candidate doit être âgée d'au moins dix-huit (18).

5. Chaque personne candidate doit consentir à ce que la Fondation Initia puisse procéder à une enquête la concernant ou concernant son entreprise dans le but de vérifier les informations fournies et devra donc consentir à l'usage de ses informations personnelles pour ces fins.
 6. La personne candidature doit elle-même déposer sa candidature.
-

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - ENTREPRISES

1. Toute entreprise œuvrant au Québec dans le secteur de la transformation alimentaire peut déposer sa candidature.
 2. L'entreprise doit être enregistrée au Québec.
 3. L'entreprise doit vendre ses produits au Québec.
 4. L'entreprise candidate peut s'inscrire dans une seule catégorie.
 5. Chaque entreprise candidate doit consentir à ce que la Fondation Initia puisse procéder à une enquête la concernant dans le but de vérifier les informations fournies et devra donc consentir à l'usage de ses informations personnelles pour ces fins.
 6. La candidature de l'entreprise doit être soumise par son propriétaire ou par la direction.
-

PRIX

Tous les lauréats recevront une bourse de 10 000 \$, en plus de plusieurs prix d'accompagnement offerts par nos partenaires de services :

- Aliments du Québec
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)
- Lavery Avocats
- Nielsen IQ
- Maturin
- Poudre Noire



Présentés par



JEUNE PROFESSIONNEL

- Bourse de 10 000 \$
- 1 billet à l'Événement marketing 2023 du CTAQ
- 1 billet à l'événement BÉNÉFIQ 2023 de l'INAF
- Participation au conseil d'administration de la Fondation Initia

TRANSFORMATEUR-AGRICULTEUR ENTREPRENEUR

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2023 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2023
- Membership 2023 Aliments du Québec
- 1 billet Événement BÉNÉFIQ 2023 de l'INAF
- Atelier de design thinking Poudre Noire
- Analyse de catégorie de produits Nielsen IQ
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery Avocats
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery Avocats
- Création d'une boutique en ligne Maturin
- Abonnement 2023 gratuit sur Maturin

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2023 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2023
- Membership 2023 Aliments du Québec
- 1 billet, un kiosque et un souper-gala gratuit à l'Événement BÉNÉFIQ 2023 de l'INAF
- Diagnostic d'innovation et 10h d'accompagnement par l'équipe d'innovation de l'INAF
- Atelier de design thinking Poudre Noire
- Analyse de catégorie de produits Nielsen IQ
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery Avocats
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery Avocats
- Création d'une boutique en ligne Maturin
- Abonnement gratuit 2023 sur Maturin

ENTREPRISE EN CROISSANCE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2023 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2023
- Membership 2023 Aliments du Québec
- 1 billet Événement BÉNÉFIQ 2023 de l'INAF
- Diagnostic d'innovation et 10h d'accompagnement par l'équipe d'innovation de l'INAF
- Atelier de design thinking Poudre Noire
- Analyse de catégorie de produits Nielsen IQ
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery Avocats
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery Avocats
- Création d'une boutique en ligne Maturin
- Abonnement d'un an sur Maturin

REPRISE D'ENTREPRISE

- Bourse de 10 000 \$
- Membership 2023 CTAQ
- 1 billet Événement Marketing CTAQ 2023
- Membership 2023 Aliments du Québec
- 1 billet Événement BÉNÉFIQ 2023 de l'INAF
- Atelier de design thinking Poudre Noire
- Analyse de catégorie de produits Nielsen IQ
- Accès gratuit au programme de mentorat Initia
- Banque de 3h en services juridiques Lavery Avocats
- 10 % de rabais en services de protection de marque de commerce Lavery Avocats
- Création d'une boutique en ligne Maturin
- Abonnement 2023 gratuit sur Maturin

COUP DE CŒUR ALIMENTS DU QUÉBEC

- Bourse de 5 000 \$
- 10 000 \$ en services Aliments du Québec
- 1 accès à la journée Aliments du Québec
- 1 membership 2023 Aliments du Québec (si le lauréat est une entreprise)

ÉVALUATION DES CANDIDATURES



Prix Relève
Alimentaire
Québec

Présentés par



Le jury, composé de professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie agroalimentaire, se réunira pour évaluer les candidatures.

Toutes les candidatures seront évaluées selon des critères spécifiques à chaque catégorie, de façon juste et équitable, peu importe la taille de l'entreprise.

Pour chacune des catégories, les membres du jury sélectionneront une personne ou une entreprise dont les projets, les réalisations ou les implications se démarquent par leur caractère novateur et l'importance de ceux-ci.

Pour être finaliste, la personne ou l'entreprise candidate doit obtenir un minimum de 70 %, soit 70 points sur un maximum de 100.

Un maximum de trois finalistes par catégorie seront déterminés. Donc, le jury choisira ceux ayant obtenu les plus hauts scores cumulatifs. Le plus haut score cumulatif déterminera le gagnant.

Exceptionnellement, si les dossiers de candidature ne permettent pas la sélection de trois (3) candidats, le jury peut choisir de déterminer moins de finalistes ou de n'en déterminer aucun.

CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury s'engagent à ce que l'ensemble des informations partagées par les personnes et entreprises candidates, notamment les dossiers, les informations et les données fournies, soit traitées sous le couvert de la plus stricte confidentialité.

Les dossiers de candidature seront détruits après la remise des prix.

ANNONCE DES LAURÉATS

Les lauréats des prix Relève Alimentaire Québec seront dévoilés à l'occasion d'un événement qui se tiendra le 5 octobre prochain. Tous les détails à venir.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Tous les documents déposés lors de l'inscription au concours seront détruits après la remise des prix.

2. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d'inscription incomplets, ne remplissant pas les conditions requises, n'ayant pas été rédigés de façon claire et lisible ou non déposés à l'endroit et/ou avant la date limite indiqués dans le présent document.
3. Au besoin, les entreprises ou personnes candidates dont les dossiers seront retenus à titre de finalistes pourraient être convoquées à une entrevue où elles devront élaborer sur des critères d'évaluation.
4. Le jury se réserve le droit de réassigner un dossier inscrit dans une catégorie vers une autre catégorie appropriée.
5. Les décisions du jury sont sans appel.
6. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation des noms des finalistes et des gagnants sans paiement de cachet, droits ou redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
7. L'entreprise ou la personne participante doit obligatoirement signer la déclaration en vertu de laquelle elle dégage de toute responsabilité les organisateurs ainsi que toutes les personnes et organismes engagés dans le concours.
8. Les personnes ou les entreprises candidates ne peuvent en aucun temps promouvoir leur candidature auprès des membres du jury.
9. Les membres du jury ne peuvent communiquer directement avec une personne ou entreprise candidate, sauf dans les cas où les présents règlements le permettent.
10. Les organisateurs et le jury traiteront de façon confidentielle tous les documents partagés dans le cadre du présent concours.

PRÉPARATION DU DOSSIER

- Les formulaires d'inscription se trouvent sur notre site Web : <https://initia.org/prix-releve-alimentaire-quebec/>
- Le dossier complet de votre candidature doit inclure :
 - ✓ Le formulaire d'inscription dûment rempli
 - ✓ Tous les documents demandés dans le formulaire d'inscription



Présentés par



- Les candidatures doivent être acheminées en **un seul fichier PDF** contenant tous les documents requis à bourses@initia.org avant le 26 août 2022.
 - Uniquement les transmissions électroniques sont acceptées.
-

MEMBRES DU JURY

Alain Brisebois

Président et chef de la direction | Ferme d'Hiver

Sylvie Cloutier

Présidente-directrice générale | Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)

Maryse Dumont

Vice-présidente Innovation, Recherche et développement | Fruit d'Or

Isabelle Jomphe

Avocate, Associée | Lavery Avocats

Patrick Leduc

Professeur et chef d'équipe du programme TPQA | Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)

François Malenfant

Président-directeur général | Station 22

Renée Michaud

Directrice générale | Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)

Marie-Claire Pelletier

Directrice, Développement et Innovation | Olymel s.e.c./l.p.

Isabelle Roy

Directrice générale | Aliments du Québec

Anne Scheffer

Vice-présidente, Stratégie et Innovation | Poudre Noire

Louis Turcotte

Directeur supérieur, Financement corporatif et commercial | Financement Agricole Canada (FAQ)



Présentés par



QUESTIONS

Veuillez communiquer avec nous à : bourses@initia.org

CRITÈRES D'ÉVALUATION

JEUNE PROFESSIONNEL(LE)

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes. Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations <ul style="list-style-type: none"> · Est reconnu(e) pour ses compétences et ses réalisations professionnelles · Gère des projets / mandats ayant un impact et générant des résultats concrets sur l'organisation 	30 points
Innovation <ul style="list-style-type: none"> · Fait preuve de créativité et d'innovation dans ses façons de faire · Exerce une influence positive sur les réflexions stratégiques 	30 points
Engagement <ul style="list-style-type: none"> · Se démarque par son niveau d'implication et de ses responsabilités 	20 points
Vision et leadership <ul style="list-style-type: none"> · Démontre une vision à long terme de l'évolution de son développement professionnel · Démontre une capacité à orienter, mobiliser, guider et influencer 	20 points

TRANSFORMATEUR(TRICE)-AGRICULTEUR(TRICE) ENTREPRENEUR(E)

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations <ul style="list-style-type: none"> · Les réalisations de l'entreprise ont un impact significatif sur son développement · S'est engagée dans une démarche de transformation alimentaire et diversifie son offre directement à la ferme 	30 points
Innovation <ul style="list-style-type: none"> · Fait preuve d'innovation et se démarque dans son secteur · Fait preuve d'originalité dans la gestion de son entreprise, des ressources humaines, animales et/ou matérielles, etc. · Implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché 	30 points
Engagement <ul style="list-style-type: none"> · Se démarque par son niveau d'implication et de ses responsabilités au sein de l'industrie 	20 points
Vision et leadership <ul style="list-style-type: none"> · Démontre une vision stratégique à long terme de son organisation · Possède un potentiel de développement et de croissance à long terme 	20 points

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes. Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations <ul style="list-style-type: none"> · Les réalisations de l'entreprise ont un impact significatif sur son développement · Démontre un potentiel de rentabilité et de croissance 	20 points
Innovation <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise se démarque par son caractère novateur · L'entreprise implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché · L'entreprise fait preuve d'originalité dans ses pratiques (gestion d'entreprise, de développement de nouveaux marchés, de partenariats potentiels, etc.) 	30 points
Engagement <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise prévoit des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable · Se démarque par son niveau d'implication et de ses responsabilités au sein de l'industrie 	20 points
Vision <ul style="list-style-type: none"> · Démontre une vision stratégique à long terme de son organisation · Possède un potentiel de développement et de croissance à long terme · Possède un plan d'affaires prometteur 	30 points

ENTREPRISE EN CROISSANCE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

Réalisations <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise a une croissance notable : développement de nouveaux marchés, élargissement de la gamme de produits/services et/ou des effectifs (employé(e)s). · L'entreprise démontre de réelles retombées pour le Québec (économique, visibilité, etc.) 	30 points
Innovation <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise se démarque par son caractère novateur · L'entreprise fait preuve d'originalité dans sa gestion et ses pratiques · L'entreprise implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché 	30 points
Engagement <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable · Se démarque par son niveau d'implication et de ses responsabilités au sein de l'industrie 	20 points
Vision <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise possède des objectifs de croissance précis et possède un potentiel de réussite important · L'entreprise démontre une capacité à gérer les risques 	20 points



REPRISE D'ENTREPRISE

Les candidatures seront évaluées selon les quatre (4) grandes classes de critères suivantes.
Une note minimale de 70 % est requise pour être finaliste.

<p>Réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les réalisations de l'entreprise, depuis l'acquisition, lui permettent de se démarquer et d'assurer son développement et sa croissance. · Dirige et influence les orientations stratégiques de l'entreprise positivement depuis le changement exécutif 	<p>30 points</p>
<p>Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise se démarque par son caractère novateur · Implante de nouvelles idées pour répondre aux besoins du marché · Fait preuve d'originalité dans la gestion de l'entreprise et de ses pratiques 	<p>30 points</p>
<p>Engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> · L'entreprise intègre des initiatives de responsabilité sociale et de développement durable · Se démarque par son niveau d'implication au sein de l'industrie 	<p>20 points</p>
<p>Vision et leadership</p> <ul style="list-style-type: none"> · Démontre une vision stratégique à long terme de son organisation · A facilité, par ses actions, le changement exécutif auprès de ses équipes et des parties prenantes · Possède un plan d'affaires prometteur 	<p>20 points</p>